

Thibault THOMAS
9 impasse les Hauts de Sérignan
34410 SERIGNAN

Madame Anne-Marie THOMAS-BLONDEL
69 boulevard Exelmans
75016 PARIS

Sérignan, le 01 décembre 2014

Chère Maman,

Pour t'aider à structurer ton étude de l'organisation de ta succession, tu me demandes de formuler une offre pour acquérir la quote-part des droits indivis, attribués à Eric et à moi dans le cadre lors de la succession de Papa concernant le bien immobilier sis 119 rue du général de Ségur – 77810 THOMERY.

Cette acquisition permettrait de globaliser le bien de Thomery et simplifier l'attribution de ce bien en un lot unique. Chacun comprendra cette démarche que j'avais déjà proposée par lettre en date du 04 novembre 2005 adressée à SCP CHARRON TARRDE LE PREUX à l'attention de Maître LABOUR (copie au dos).

Or, la vente d'un bien en indivision nécessite l'accord de tous les indivis (en cas de désaccord l'article 815-5-1 du code civil prévoit l'autorisation par le tribunal de grande instance; hypothèse que j'exclus volontairement), il est primordial que ton notaire ait obtenu l'accord de Didier sur la réalisation de cette vente pour s'assurer qu'aucune opposition ne viendra entraver cette cession.

Didier peut exprimer son désaccord pour cette vente, et souhaiter acquérir la quote-part des droits indivis directement, les bases de cession seront celles définies ci-dessous pour le bien décrit dans l'acte établi par Me HAUTEBAS.

En l'état actuel du dossier, le prix de cession doit être conforme à la valorisation du mètre-carré retenue par Me POISSON lors de l'évaluation de THOMERY.

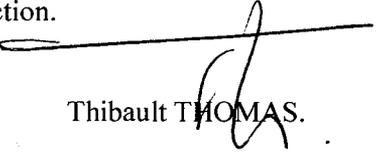
La superficie du bien est définie dans l'acte de vente établi le 26/09/1987 par Me HAUTEBAS (étude à THOMERY) portant mention des parcelles 75 & 76 soit 19 ares 04 centiares (à confirmer).

Dans l'intérêt des parties, il conviendra d'inclure dans cette cession la parcelle 30 qui n'est pas mentionnée dans l'acte de vente ci-dessus.

L'apport à titre 'gracieux' de cette parcelle devra pouvoir être perçu par chacun comme un régulateur du coût estimé au bénéfice de l'ensemble des parties.

De tout cela, je te souhaite bonne lecture et te confirme mon entière disponibilité si tu veux que nous échangeons en présence de ton notaire.

Sois assurée, Chère Maman, de toute mon affection.


Thibault THOMAS.